

QUEEN
HV
1771
.L8314
1980

SERVICES RADIOPHONIQUES DE LECTURE
POUR LES AVEUGLES ET AUTRES HANDICAPÉS VISUELS

UN DOCUMENT D'INFORMATION

J.R. Lucyk
Direction des politiques sociales et de la radiodiffusion
Ministère des communications
Mars 1980

HV1805
L831
1980
c-3
JOUR



J.

SERVICES RADIOPHONIQUES DE LECTURE

POUR LES AVEUGLES ET AUTRES HANDICAPÉS VISUELS

UN DOCUMENT D'INFORMATION

Industry Canada
Library Queen
JUL 06 1998
Industrie Canada
Bibliothèque Queen

J.R. Lucyk

Direction des politiques sociales et de la radiodiffusion
Ministère des communications
Mars 1980

~~COMMUNICATIONS CANADA
JAN 22 1993
LIBRARY - BIBLIOTHÈQUE~~

REMERCIEMENTS

Ce document n'aurait pu être rédigé sans l'aide et la coopération de diverses personnes que j'aimerais remercier sincèrement.

J'aimerais d'abord remercier Gordon Norman, directeur administratif du Service radiophonique de lecture d'Oakville, qui a eu la grande obligeance de ne pas me rappeler que je lui avais promis cette étude voilà plusieurs mois.

J'aimerais remercier aussi diverses personnes qui s'occupent des services radiophoniques de lecture aux États-Unis, en particulier Phil Hess de la Fondation américaine pour les aveugles qui, en plus de me fournir des renseignements de base, m'a fait parvenir "l'Annuaire 1979 des services radiophoniques de lecture"; Betty Bird, de la Radio publique nationale, et Cheryl Strange, de la Société de radiodiffusion publique, qui m'ont fourni respectivement des informations et des textes.

A diverses personnes et organisation du Canada, je dois adresser des remerciements, car elles m'ont fourni de l'aide directe ou indirecte. Il s'agit en particulier de Ross C. Purse et de Françoise Hébert, de l'Institut canadien national des aveugles; de Paul Thiele, de la bibliothèque Crane, de l'université de la Colombie-Britannique; de Bob Burns, de Winnipeg Videon; et d'Oliver von Entress, de la Magnétothèque de Montréal.

Enfin, au sein des ministères et organismes du gouvernement fédéral, j'aimerais remercier les personnes suivantes: Jett Hothi, du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, qui a préparé un excellent rapport sur les services radiophoniques de lecture, et qui a eu la bonté de me permettre d'y puiser largement; Wanda Noel, du secrétariat d'État, et Barry Torno, du ministère de la Consommation et des Corporations, car tous deux m'ont fourni des renseignements et des avis utiles sur les droits d'auteur; et au ministère des Communications, Denis Guay (qui m'a déjà aidé et offre de m'aider éventuellement et de me conseiller au sujet des droits d'auteur); Sam Zeitouni et Gilles Courtemanche (ils m'ont tous les deux renseigné et conseillé sur des questions techniques); David Gillick (il m'a initié à la question, voilà quatre ans. Il m'a ensuite prodigué des conseils et son appui moral); Micheline Steals (qui a eu le courage de débrouiller mes pattes de mouches pour dactylographier ce texte avec sa compétence habituelle, hors de pair); Dan Rainboth (mon directeur qui eut le premier l'idée de faire préparer un tel document. Il m'a formulé des critiques valables et positives, touchant le premier jet de mon travail) et Gordon Norman (il a attendu avec beaucoup de patience que j'en termine la rédaction).

Bien entendu, toute erreur ou omission m'est imputable, mais dans la mesure où ce travail servira positivement à promouvoir la cause des services radiophoniques de lecture au Canada, je réitère mes sincères remerciements à toutes ces personnes.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
1. <u>INTRODUCTION</u>	1
2. <u>RÉSUMÉ</u>	2
3. <u>RECOMMANDATIONS - POUR LA SURVIVANCE ET L'ESSOR DES SERVICES AU CANADA</u>	4
4. <u>INNOVATIONS AUX ÉTATS-UNIS</u>	5
4.1 Historique.....	5
4.1.1 Pas la même chose que les "livres parlants".....	5
4.1.2 Programme de livres parlants de la bibliothèque du Congrès.....	6
4.1.3 Minnesota, 1969.....	6
4.1.4 Expansion depuis 1969.....	7
4.1.5 La Société de radiodiffusion publique (SRP) et la Radio publique nationale (RPN).....	8
4.1.6 La Fondation américaine pour les aveugles (FAA).....	8
4.1.7 L'Association des services radiophoniques de lecture (ASRL).....	9
4.1.8 Exemption des droits d'auteur.....	9
4.2 Statut actuel.....	10
4.2.1 Répartition géographique des services.....	10
4.2.2 Taille, affiliation et organisation des services.....	10
4.2.3 Admissibilité et profil des auditeurs.....	11
4.2.4 Personnel.....	11
4.2.5 Coûts (1978).....	12
4.2.6 Sources de financement.....	12
4.2.7 Programmation.....	13
4.2.8 Réactions des auditeurs.....	14
4.2.9 Services de voie publique et de voie restreinte.....	14
4.2.10 Récepteurs de l'Administration des communications secondaires (ACS) à modulation de fréquence.....	15

	<u>PAGE</u>
4.3 Problèmes.....	15
4.4 Perspectives d'avenir.....	16
4.4.1 Autres services et réseaux à l'état de projets.....	16
4.4.2 Service de voie publique à l'échelle de l'État, en Louisiane.....	16
4.4.3 Perspective d'ensemble.....	17
5. <u>INITIATIVES PRISES AU CANADA.....</u>	17
5.1 Historique.....	17
5.1.1 Ministère des Communications (MDC) et Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).....	17
5.1.2 L'Institut canadien national des aveugles (ICNA).....	18
5.1.3 Service radiophonique de lecture (bibliothèque municipale d'Oakville et CING-FM, Burlington).....	19
5.2 Statut actuel.....	20
5.2.1 Service radiophonique de lecture (bibliothèque municipale d'Oakville et CING-FM, Burlington).....	20
5.2.1.1 Rayonnement et auditoire.....	20
5.2.1.2 Gestion et personnel.....	20
5.2.1.3 Programmation.....	21
5.2.1.4 Budget.....	21
5.2.1.5 Récepteurs.....	21
5.2.2 L'intérêt manifesté par les ministères et organismes du gouvernement fédéral.....	21
5.2.2.1 Ministère des Communications (MDC).....	21
5.2.2.2 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).....	22
5.2.2.3 Les autres.....	22

	<u>PAGE</u>
5.3 Les grands problèmes.....	23
5.3.1 Financement.....	23
5.3.2 Droits d'auteur.....	23
5.3.3 Sous-porteuses MF.....	24
5.3.4 Coopération.....	25
5.3.5 Attitude.....	26
5.4 Perspectives d'avenir.....	26
5.4.1 Survivance et viabilité incertaines.....	26
5.4.2 Autres moyens de transmission.....	26
5.4.3 D'autres intéressés éventuels, au Canada.....	27
6. ANNEXE A - GUIDE DES ÉMISSIONS DU SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE.....	29
7. BIBLIOGRAPHIE.....	32

1. INTRODUCTION

Les services radiophoniques de lecture offrent des émissions locales aux aveugles et à tous les autres handicapés visuels, c'est-à-dire aux personnes qui, pour telle ou telle raison, ne peuvent consulter des imprimés pour se renseigner normalement. Cette programmation locale est spéciale, car elle fournit aux handicapés visuels des émissions dont ils ne peuvent bénéficier à la radio ou à la télévision commerciale, des émissions comportant la lecture des journaux, des périodiques, des succès de librairie, ou d'articles spéciaux, ce qui leur permet d'obtenir à volonté des renseignements tout chauds sur le vécu quotidien dans leur collectivité.

On confond parfois les services radiophoniques de lecture avec les "services radiophoniques de livres parlants". La distinction entre les deux s'éclaire au seuil de cette étude; leur complémentarité s'y discerne, et l'on voit que l'existence de l'un n'empêche pas l'autre de s'imposer. Ce document s'en tient néanmoins à la première catégorie: "les services radiophoniques de lecture".

Deux éléments, le contrôle local et l'actualité, caractérisent les services radiophoniques de lecture. L'établissement de chaque service indépendant de lecture à la radio, dont le personnel comprend surtout des bénévoles et dont le financement (aux États-Unis) est assuré par un État ou une localité, est une innovation essentielle de la "base".

La plupart des services radiophoniques de lecture arrivent sur les ondes par un signal spécial superposé à la voie "principale" d'une station de radio à modulation de fréquence. Grâce à une technique appelée multiplexage, une station MF peut simultanément diffuser une émission sur sa voie principale et une émission entièrement distincte sur sa "bande latérale" (ou sous-porteuse). Pour que l'auditeur capte l'émission de la sous-porteuse (par exemple un service radiophonique de lecture), il faut un récepteur ou adaptateur spécial qui se relie à un poste normal de radio MF.

D'habitude, la plupart des services radiophoniques de lecture louent (même si certains s'en servent gratuitement) une fréquence sous-porteuse de station MF; ils sont en mesure de fournir des émissions spécialisées aux handicapés visuels pendant toutes les heures où la principale fréquence porteuse de la station est en ondes.

Aux États-Unis, outre le recours aux bandes latérales, il s'offre des services d'ailleurs moins nombreux sur une voie "publique", c'est-à-dire sur la voie principale de la station MF. De même, quelques câblodiffuseurs permettent qu'une partie du temps inscrit au programme soit utilisée par un service de lecture à la radio, mais cela se limite d'ordinaire à quelques heures par jour.

Aux États-Unis également, en 1980, la Radio publique nationale (RPN) commencera à rendre les échanges d'émissions accessibles aux 227 stations de sa voie principale et aux 36 services non affiliés, via son système de télécommunications à plusieurs canaux.

En somme, aux États-Unis, 108 stations offrent actuellement un service radiophonique de lecture aux handicapés visuels. Cet essor a été spectaculaire, car c'est seulement en 1969 qu'un premier service du genre a été lancé au

Minnesota. A l'heure présente, ces services sont accessibles à plus de 41,000 auditeurs dans 33 États. Le potentiel d'écoute a été estimé à plus de trois millions de personnes. Par contre, il n'existe qu'un seul service du genre au Canada, le Service radiophonique de lecture d'Oakville (Ont.), dont le nombre d'auditeurs s'élève à 300.

Un important facteur embête les exploitants des services radiophoniques de lecture au Canada, sans entraver leurs homologues américains. Il s'agit d'un problème qui tient à la différence, entre les deux pays, du statut légal et réglementaire des transmissions par sous-porteuse.

Les États-Unis considèrent les transmissions par sous-porteuse comme des communications privées, d'un point à un autre; le Canada les tient pour de la "radiodiffusion" aux termes de la loi sur la radiodiffusion et de la loi sur la radio; cela veut dire que ces transmissions sont légalement destinées à être captées directement par le grand public. Le fait que les transmissions par sous-porteuse MF sont tenues au Canada pour de la radiodiffusion n'est pas un problème en soi, mais des problèmes plutôt graves touchant les droits d'auteur se posent à l'exploitant d'un service canadien de lecture à la radio, s'il cherche à donner lecture de divers textes sur les ondes. De tels problèmes sont nettement imputables à ce statut de radiodiffusion.

Le financement et les droits d'auteur sont loin de constituer les seuls problèmes graves qui assaillent le service déjà sur pied au Canada ou qui nuisent à l'éclosion de nouveaux services. Il y en a plusieurs autres que cette étude cerne et fouille.

Pour l'essentiel, cette étude cherche à rappeler l'évolution (l'historique, le statut actuel, les perspectives d'avenir) des services radiophoniques de lecture aux États-Unis. Elle tend à dégager le contraste avec la situation au Canada. Elle veut souligner les traits communs et les divergences, le cas échéant.

Chemin faisant, il s'agit de discerner à quel point les services radiophoniques de lecture peuvent apporter une moisson d'avantages sociaux aux handicapés visuels du Canada. Il s'agit aussi d'offrir un défi à toute personne désireuse de se colleter avec les graves problèmes qui, menaçant déjà la vie du seul service radiophonique de lecture existant au Canada, juguleraient l'essor des nouveaux services.

2. RÉSUMÉ

Au départ, cette étude évoque la naissance puis le développement des services radiophoniques de lecture pour les aveugles et les autres handicapés visuels aux États-Unis. Le programme des "livres parlants de la radio" de la bibliothèque du Congrès (il remonte à 1934 et il a fait surgir les services radiophoniques de lecture) donne lieu à un bref exposé montrant en quoi les services radiophoniques de lecture diffèrent des "livres parlants" et pourquoi il faudrait en reconnaître la complémentarité de part et d'autre. Après une description de la genèse du premier service radiophonique de lecture entré en

ondes au Minnesota en 1969, il est question de l'essor ultérieur de pareils services. On parle aussi du rôle de telle ou telle cheville ouvrière, à l'aube des services radiophoniques de lecture; la liste de ces organisations agissantes embrasse la Société de radiodiffusion publique, la Radio publique nationale, la Fondation américaine pour les aveugles et l'Association des services radiophoniques de lecture. Cette section de notre étude aborde aussi les services radiophoniques de lecture, dans la perspective de l'exemption des droits d'auteur.

Examinant ensuite le statut actuel des services radiophoniques de lecture, aux États-Unis, on souligne qu'ils parviennent à plus de 41,000 auditeurs dans 33 États, par 108 stations de 30 des 50 principaux marchés du pays. De surcroît, cette section envisage la taille, l'affiliation et l'organisation des services; l'admissibilité et le profil des auditeurs; la dotation en personnel; les coûts des services en 1978; les sources de financement; la programmation; les réactions des auditeurs; les services de voie "publique" ou de voie "restreinte"; les récepteurs spéciaux à modulation de fréquence utilisés par les auditeurs des services de voie "restreinte", qui constituent la majorité des services de lecture à la radio.

Suit une esquisse des problèmes qu'affrontent aux États-Unis les services radiophoniques de lecture. On y mentionne que le financement est le principal problème, mais qu'il en existe bien d'autres.

La sous-section suivante laisse voir que les perspectives d'avenir des services radiophoniques de lecture, aux États-Unis, sont radieuses dans l'ensemble. D'autres services à l'état de projets et l'établissement d'un réseau de programmation suscitent des réflexions précises, tout comme le plan qui envisage en Louisiane un service MF de voie publique, à l'échelle de l'État.

Arrive une ébauche des initiatives prises au Canada touchant les services radiophoniques de lecture, à commencer par le rôle joué au départ par le ministère fédéral des Communications et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, ainsi que l'intérêt manifesté de bonne heure à l'égard de ces services par l'Institut canadien national des aveugles. Enfin, cette sous-section remet en mémoire l'établissement au Canada du premier (et jusqu'ici de l'unique) service radiophonique de lecture à Oakville (Ont.), qui s'appelle simplement "Service radiophonique de lecture".

Vient alors un examen du statut actuel des mesures adoptées graduellement au Canada. Il englobe le Service radiophonique de lecture d'Oakville, son rayonnement et sa cote d'écoute, la gestion et le personnel, la programmation, le budget et les récepteurs spéciaux MF. On rappelle aussi l'intérêt que continuent de manifester certains ministères ou organismes du gouvernement fédéral, sans oublier d'autres institutions qui ne sont pas encore engagées, mais qui devraient peut-être mettre la main à la pâte.

La sous-section suivante aborde d'importants problèmes des services radiophoniques de lecture au Canada. Pour l'essentiel, ce sont le financement; les droits d'auteur, étant donné le statut juridique des transmissions par sous-porteuse MF au Canada (il n'est pas le même qu'aux États-Unis); un certain manque de coopération; l'influence des attitudes.

La sous-section suivante brosse les perspectives d'avenir des services radiophoniques de lecture au Canada. Elle scrute les raisons pour lesquelles la survivance du seul service canadien et la viabilité des services à venir sont incertaines, dans la meilleure hypothèse, vue le climat que leur exploitation doit subir. Elle envisage aussi quelques moyens de transmission différents ou complémentaires dont il serait possible de se prévaloir pour mettre sur pied ces services de lecture. Enfin, elle précise quel intérêt d'autres exploitants pourraient y porter.

La dernière section dresse une bibliographie. Tout intéressé la consulterait avec profit pour se renseigner en profondeur sur les sujets et les thèmes développés dans ce document.

Pour la commodité du lecteur, les recommandations suivent immédiatement le présent résumé, au lieu d'arriver à la fin de l'étude.

3. RECOMMANDATIONS - POUR LA SURVIVANCE ET L'ESSOR DES SERVICES AU CANADA

Les recommandations présentées ici doivent être tenues pour des options sous forme de liste de besoins. Leur agencement ne reflète pas leur ordre d'importance. Au lieu de considérer qu'elles s'excluent l'une l'autre, jugeons-les complémentaires.

Comme il ne s'agit que d'un document d'information, il reste à décider quelle recommandation, le cas échéant, parmi celles qui suivent, peut se révéler d'un commun accord la meilleure façon pour tous les intéressés (y compris le ministère des Communications) de faciliter l'essor des services de lecture à la radio au Canada.

Voici les recommandations touchant les initiatives possibles:

1. Il faudrait établir un groupe de travail comptant des représentants de divers ministères et organismes fédéraux comme le ministère des Communications, la Santé nationale et le Bien-être social, le Secrétariat d'État, la Consommation et les Corporations, la Société Radio-Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, pour examiner les questions en litige puis faire rapport aux ministres et aux chefs d'organismes. Tout examen ou rapport du genre devrait envisager spécifiquement la possibilité d'assurer le financement.
2. Le ministère des Communications devrait continuer d'appuyer l'idée-mère des services de lecture à la radio et de favoriser leur développement éventuel, en partageant les informations avec toutes les parties intéressées, en agissant comme coordonnateur et plaque tournante des échanges de renseignements.
3. Le ministère des Communications devrait, à la demande du Service radiophonique de lecture d'Oakville (ou d'autres), appuyer à fond tout effort visant à obtenir une exemption des droits d'auteur aux termes d'une nouvelle loi, car ils touchent l'ensemble des services de lecture

à la radio, ou, faute d'obtenir pareille exemption, épauler la recherche d'accords avec une autorité centrale dont les services de lecture à la radio pourraient obtenir la permission générale d'utiliser des textes moyennant une somme forfaitaire annuelle à négocier.

4. La Société Radio-Canada devrait examiner son rôle éventuel dans l'essor des services radiophoniques de lecture, en général, en plus de revoir son engagement de principe déjà formulé, qui avait pour objet d'affecter ses sous-porteuses MF à de tels services.
5. Les câblodiffuseurs devraient songer à s'engager dans ce domaine, compte tenu de certains avantages uniques ou complémentaires du câble comme moyen de transmission, comparativement à la radiodiffusion directe, pour fournir des services de lecture à la radio.
6. Des organismes comme l'Institut canadien national des aveugles et l'Organisation des aveugles de l'Ontario pour les initiatives personnelles -- ainsi que d'autres associations non identifiées ici mais connues des handicapés visuels -- devraient harmoniser leurs intérêts et leurs efforts en vue d'exercer un maximum de pression sur les pouvoirs publics et sur le secteur privé (surtout en matière de financement et de droits d'auteur).

4. INNOVATIONS AUX ÉTATS-UNIS

4.1 Historique

4.1.1 Pas la même chose que les "livres parlants"

On confond parfois la notion d'un "service radiophonique de lecture" avec celle d'un autre service pour les aveugles connu sous le nom de "livres parlants". Il convient de dissiper la confusion et d'expliquer au départ ce qui en est, car, autrement, le profane peut penser soit qu'il n'y a pas de vraie distinction entre les deux genres de services, soit que l'existence de l'un écarte la nécessité de l'autre dans une région donnée. Effectivement, l'inverse est vrai. Les services radiophoniques de lecture, même s'ils s'apparentent un peu à la notion de livre parlant et en découlent, sont tout à fait distincts de mon programme de livres parlants, en plus d'en offrir un complément.

La confusion signalée ci-dessus provenait, à l'origine, du fait que l'expression "livre parlant à la radio" désignait le premier service radiophonique de lecture entré en onde au Minnesota en 1969. A l'époque, cette désignation était très valable, car elle évoquait le fameux programme de livres parlants de la bibliothèque du Congrès qui avait eu tant d'importance pour les aveugles et autres handicapés visuels pendant plus d'une génération avant 1969.

Les autres sections de ce document dégageront nettement l'essence des services radiophoniques de lecture, puisque la présente étude est axée sur ces services; on a toutefois jugé hautement utile de commencer par une brève évocation des livres parlants, afin de situer l'évolution des services de lecture à la radio dans une perspective historique bien cadrée, en plus de dissiper auprès des lecteurs l'impression que les deux services se confondent malgré la différence des étiquettes.

4.1.2 Programme de livres parlants de la bibliothèque du Congrès

Le programme de livres parlants de la bibliothèque du Congrès a été inauguré peu après que le Congrès eut adopté en 1932 une loi tendant à fournir des livres aux adultes aveugles. A partir de là, les événements se précipitèrent dans tous les secteurs du service. Au nombre de ces innovations se rangent la parution en 1934 de la transcription originale du livre parlant, et plus tard, la reproduction de ces textes sur ruban magnétique et sur cassette; en 1952, l'admissibilité étendue à tous les aveugles, ce qui supprimait la restriction aux seuls adultes aveugles édictée antérieurement; en 1966, une nouvelle extension de la catégorie des personnes admissibles, de manière à englober non seulement les aveugles, mais aussi les personnes de n'importe quel âge dont un handicap physique les empêche d'utiliser des imprimés ordinaires; l'essor des centres régionaux: fixé à 18 au départ, le nombre en est passé à 53, outre que 80 autres bibliothèques sous-régionales (ou locales) prêtaient leur concours; l'augmentation du financement: alors que le Congrès avait prévu une somme de \$100,000, ces fonds fédéraux se montaient à \$15,872,000 en 1976, et les dépenses réunies du gouvernement fédéral, des États et des municipalités atteignaient 22 millions de dollars en 1975; et l'élargissement de la participation au point que 478,000 personnes au moins bénéficient - actuellement de ce service: sur ce nombre, 428,000 empruntent des enregistrements, 30,000 empruntent des textes en gros caractères, et 20,000 empruntent des publications en braille.

4.1.3 Minnesota, 1969

Au milieu des années 50, les Services de l'État du Minnesota à l'usage des aveugles ont établi un centre de communications. On eut vite fait d'y discerner que même si les bibliothèques pouvaient servir les aveugles en braille, même si d'autre part la bibliothèque du Congrès et les bibliothèques régionales offraient des livres parlants, les Minnesotains disposaient de peu de publications -- sauf un mensuel en braille -- sur les gens et les événements de la région.

Le Centre s'est aperçu que d'autres mutations de la culture et de la société touchaient les aveugles et les handicapés physiques en ce qui concernait leurs besoins en matière de communications. Par exemple, de plus en plus d'aveugles trouvaient un emploi, plus de ménagères recouraient aux services de réadaptation, moins de personnes âgées vivaient avec leurs enfants. Avec le temps, il sautait aux yeux que des éléments comme les réactions immédiates et les aspects locaux, qui sont importants si les aveugles doivent pouvoir saisir les chances de se faire une place au soleil, n'étaient pas assurés par les techniques et le matériel des bibliothèques, même si leur adoption avait été conçue le mieux possible à l'intention des aveugles. Les textes enregistrés ne pouvaient remplacer la couleur locale et l'information toute chaude qu'apporte un journal ou une revue; du reste, les bibliothèques ne pouvaient offrir les succès de librairie encore en vogue, car il faut des mois pour choisir, transcrire et placer des livres dans des bibliothèques régionales.

Au début, la radio amateur semblait apporter nettement une solution à ces problèmes de plus en plus préoccupants, sans qu'on sache trop sous quelle forme ou sur quelles fréquences ce serait. Au terme d'un examen approfondi, le personnel estima que les sous-porteuses des stations actuelles à modulation de fréquence constitueraient un moyen idéal.*

On s'aperçut bientôt que plusieurs personnes étaient arrivées simultanément aux mêmes conclusions. En septembre 1967, M. William Kling, alors directeur de la radiodiffusion à l'université St. John de Collegeville (Minnesota), écrivit au Centre pour lui offrir d'utiliser une voie secondaire de l'une des stations MF de l'université en vue de mettre sur pied un système de lecture pour les aveugles.

Recherches et études se poursuivirent. On se mit en quête de financement. Le 2 janvier 1969, naissait le "livre parlant à la radio". L'installation de l'université St. John fut ensuite confiée à un comité sans but lucratif où le public était largement représenté: la Radio publique du Minnesota.

4.1.4. Expansion depuis 1969

Les services radiophoniques de lecture ont connu une expansion constante à partir du moment où le premier du genre a été établi au Minnesota. Un deuxième a commencé à fonctionner en 1969 également; un autre a été mis sur pied en 1970, deux en 1971, un en 1972, sept en 1973, sept en 1974, six en 1975, neuf en 1976, cinq en 1977, treize en 1978, et trois entre le début et le printemps de 1979.

La plupart de ces services se sont implantés sur des voies sous-porteuses MF: pour désigner ces transmissions avec sous-porteuse MF, on emploie aux États-Unis l'expression l'Administration des communications secondaires, ou simplement l'ACS, comme cela se dit plus souvent et comme cela s'appellera dorénavant dans cette étude. Environ deux douzaines de services de lecture à la radio ont été lancés sur des voies principales et publiques MF aux États-Unis.

Aujourd'hui, quelque 86 services (ACS et voie principale réunies) exercent leur activité aux États-Unis sur les ondes de 108 stations. Pourquoi y a-t-il plus de stations que de services? Parce que dans certaines régions un service peut emprunter plusieurs stations. C'est ainsi qu'un service rayonnant à l'échelle de l'État passe au Minnesota par plusieurs stations.

Des organisations agissantes ont joué un rôle important de catalyseur dans l'expansion des services radiophoniques de lecture. Au nombre de ces chevilles ouvrières se rangent la Société de radiodiffusion publique, la Radio publique nationale, l'Association américaine des aveugles, l'Association des services radiophoniques de lecture. Voici une description de leurs rôles respectifs.

* Une autre section de cette étude explique et décrit l'utilisation de ces sous-porteuses MF, en général. Elle en compare les avantages et les inconvénients pour les services de lecture à la radio.

4.1.5. La Société de radiodiffusion publique (SRP) et la Radio publique nationale (RPN)

La SRP est une société privée sans but lucratif. Formée en 1967, elle a pour objet de favoriser l'essor et le rayonnement des stations non commerciales de radio et de télévision des États-Unis. Elle ne fournit pas directement des programmes de radio. Au lieu de cela, elle verse des subventions sans restrictions aux stations qui les utilisent à leur gré, elle épaulé les initiatives de la RPN (on en trace une esquisse ci-dessous), elle accorde des fonds pour créer de nouvelles stations et agrandir celles qui existent déjà, elle distribue de l'argent pour la recherche et le développement.

Parmi les travaux de recherches qu'elle a effectués jusqu'ici, mentionnons qu'en 1978 elle a préparé un manuel des "Services d'information radiophonique pour les handicapés visuels". Ce manuel est d'une valeur inappréciable pour quiconque s'intéresse à tel ou tel aspect des services de lecture à la radio. Il a été conçu avant tout pour les directeurs de stations publiques de radio en vue de leur faire saisir à fond les problèmes et le potentiel des services de lecture à la radio pour les handicapés visuels. Il devra être mis à jour sous peu. N'empêche qu'une bonne partie de ce texte est encore tout à fait pertinente en dépit du temps écoulé, pour quiconque s'intéresse directement ou indirectement aux services de lecture à la radio.

La RPN est indépendante, même si elle est tributaire de fonds fédéraux. C'est le service national de programmation et de liaison pour la radio publique. La RPN fournit des services conjugués d'enregistrement qui ne sauraient avoir le même caractère ni la même qualité s'ils émanaient de source purement locale. Par le passé, elle a fourni de la programmation et acheté des programmes de producteurs indépendants pour les services de lecture à la radio. Plus loin, dans cette étude, on fournit de plus amples renseignements sur les activités présentes et futures de la RPN.

4.1.6 La Fondation américaine pour les aveugles (FAA)

La FAA a joué et continue de jouer un rôle essentiel dans l'essor et le rayonnement des services radiophoniques de lecture. Organisation sans but lucratif, elle fournit des services de recherches, d'information et de consultation aux agences d'aveugles et de handicapés visuels. Elle a un programme spécial visant les services radiophoniques de lecture. Elle offre des services de consultation, par exemple en préparant des projets de subventions pour les mises en ondes et pour l'expansion.

La FAA a pris deux grandes initiatives. A partir de 1975, elle a patronné chaque année trois conférences nationales de personnes qu'intéressent les services radiophoniques de lecture; elle a aussi dressé le Répertoire 1979 des services radiophoniques de lecture. Le Répertoire présente des données sur la base de réponses à un questionnaire qui a été envoyé par la poste à tous les services de radio identifiables et à plusieurs entreprises en gestation au printemps de 1979. Parmi les précieux renseignements qui abondent dans ce recueil, mentionnons qu'en appendice figure le bottin des Services radiophoniques de lecture des États-Unis. Le recueil précise avec qui s'aboucher pour faire le point des services radiophoniques de lecture aux États-Unis.

4.1.7 L'Association des services radiophoniques de lecture (ASRL)

L'ASRL a vu le jour au printemps de 1977 lors de sa première conférence nationale (qui a suivi les trois précédentes sous les auspices de la FAA) à Bethesda (Maryland). Pourquoi a-t-elle été mise sur pied? Pour échanger des idées et concerter les efforts en vue d'objectifs communs; favoriser l'essor des services, d'un bout à l'autre du pays; perfectionner et mettre en commun la technologie de pointe; conjuguer les efforts visant à faire adopter des lois propices et visant à sensibiliser le public; montrer les façons de susciter l'engagement efficace du consommateur. Voilà quelques-uns des objectifs de l'ASRL.

4.1.8 Exemption des droits d'auteur

En vertu de la loi sur les droits d'auteur, la lecture de textes en ondes exige normalement l'approbation préalable de l'éditeur ou de l'auteur. Une telle permission est souvent accordée, mais l'obtention d'une approbation dans les formes peut exiger beaucoup de temps, ce qui peut atténuer, sinon éliminer, la raison d'être et les avantages de la lecture de textes sur les ondes, c'est-à-dire leur actualité. Compte tenu de ces strictes restrictions que l'ACS impose aux services radiophoniques de lecture, l'expansion de ces services entre 1969 et 1978 a été effectivement spectaculaire.

Les perspectives d'avenir des services radiophoniques de lecture sont devenues sensiblement plus radieuses par suite de l'exemption de tels services en vertu d'une nouvelle loi sur les droits d'auteur qui est entrée en vigueur aux États-Unis le 1er janvier 1978. Pareille exemption n'est pas un effet du hasard. Cette victoire marque l'aboutissement des pressions que les handicapés visuels ont exercées sur le gouvernement pendant plus de vingt ans.

La nouvelle loi sur les droits d'auteur qualifie "d'utilisation équitable" (elle déclare donc que ce n'est pas une atteinte aux droits d'auteur) "la présentation d'une oeuvre littéraire non dramatique, par le moyen ou au cours d'une émission spécifiquement et primordialement destinée aux aveugles ou autres handicapés qui ne peuvent lire un imprimé ordinaire en raison de leur infirmité... si la présentation s'effectue sans viser un avantage direct ou indirect d'ordre commercial, et si elle se transmet par l'entremise des installations i) d'un organisme gouvernemental, ou ii) d'une station de radiodiffusion éducative non commerciale..., ou iii) d'une administration de sous-porteuses de radio...".

Pénétrés de ces règlements, semble-t-il, les fabricants de récepteurs de l'ACA ont pour politique de les vendre seulement aux stations de radio ou aux services de lecture à la radio, refusant de les vendre à de simples auditeurs.

Comme on l'explique assez en détail plus loin dans ce document, la réglementation des droits d'auteur n'est pas aussi favorable au Canada. Voilà une grande entrave au succès et à l'évolution de tels services, jusqu'ici. C'est une grave menace à leur viabilité actuelle et future en notre pays.

4.2 Statut actuel

4.2.1 Répartition géographique des services

Les services radiophoniques de lecture ont été établis dans des cités et villes dont l'étendue varie de l'une à l'autre. Fait significatif, 30% des services se trouvent dans des régions dont la population est de 50,000 habitants ou moins. Les régions métropolitaines comptant de 50,000 à 250,000 personnes ont 26% des services. Les régions métropolitaines de plus de 250,000 habitants ont 44% des services. Les grandes villes semblent avoir plus de mal à obtenir ces émissions, peut-être parce que la politique y est plus complexe et parce que les stations à voie publique où, souvent, débutent les services radiophoniques de lecture, sont relativement difficiles à trouver.

A l'échelle régionale, 33 États ont des services du genre. D'après les quatre divisions géographiques dont se sert le bureau de recensement des États-Unis, cinq États du nord-est avaient des services radiophoniques de lecture, ainsi que 12 États du sud, 8 du centre-nord et 8 de l'ouest. Les services radiophoniques de lecture fonctionnent actuellement sur 30 des 50 grands marchés du pays. Il y a toutefois de larges brèches dans les régions rurales du pays.

4.2.2 Taille, affiliation et organisation des services

La plupart des services débutent en petit. Un tiers commence avec moins de 50 auditeurs au cours des trois premiers mois des émissions, la moitié compte moins de 100 auditeurs, et les trois quarts ont 150 auditeurs ou moins. En revanche, seulement le quart a moins de 250 auditeurs, la moitié des services compte maintenant plus de 450 auditeurs, et environ le quart a plus de 1,000 auditeurs. La moyenne des services de l'ACS s'établit actuellement à 935 auditeurs.

Vingt et un services, soit un peu moins du tiers, se sont constitués en sociétés privées, totalement indépendantes, sans but lucratif. Ils peuvent néanmoins s'affilier à une agence pour les aveugles, par exemple en louant des locaux d'une telle agence. Cinquante-quatre p.100 sont régulièrement affiliés à des collèges ou à des universités. Il y a d'autres affiliations (elles comportent du chevauchement, en raison de leur multiplicité) intéressant l'agence d'État pour les aveugles (17%); l'école publique (14%); l'agence privée pour les aveugles (12%); la bibliothèque régionale pour les aveugles et les handicapés physiques, qui se rattache au Service national des bibliothèques (8%); la bibliothèque municipale (4%) et l'agence communautaire locale (4%). Les affiliations régulières avec diverses autres entités représentent 15% des services.

Quelque 60% des services indépendants non commerciaux exercent leur activité dans des villes dont la population atteint ou dépasse 250,000 habitants.

Soixante-cinq p.100 des services de lecture à la radio ont des organisations régulières qui sont pourvues de conseils d'administration, et 54% ont des bureaux consultatifs des consommateurs.

La plupart des services de lecture à la radio (61%) exercent leur activité par l'entremise d'une station membre de la Radio publique nationale (RPN); 15% fonctionnent grâce à des stations de radio commerciales; 10% utilisent des stations d'émission éducatives non commerciales qui n'appartiennent pas à la RPN; 6% rayonnent à partir de stations "privées, sans but lucratif". Les autres recourent à des stations de radio rentrant dans d'autres catégories. Quatre-vingt-quinze p.100 passent par des stations à modulation de fréquence. Cinq p.100 assurent leur radiodiffusion sur la voie publique d'une station à modulation d'amplitude.

4.2.3 Admissibilité et profil des auditeurs

La plupart des services (82%) utilisent les critères d'admissibilité fixés par la bibliothèque du Congrès, en ce qui concerne les livres parlants et le programme de publications en braille du Service national des bibliothèques, pour déterminer qui peut obtenir un récepteur à sous-porteuses. Dans certains cas, une agence comme la Commission de l'État pour les aveugles est responsable de l'accréditation; autrement, la déclaration du particulier en cause est tenue pour suffisante.

Incontestablement, les services de lecture à la radio sont utilisés beaucoup plus fréquemment par les personnes ayant du mal à voir des textes que par des personnes dont la dextérité manuelle ou l'endurance sont limitées. Presque 90% des auditeurs sont incapables de lire des textes surtout en raison de handicaps visuels. Mais bon nombre de ces personnes, dont la plupart ont plus de 65 ans, ont de nombreux handicaps de lecture d'ailleurs aggravés par des problèmes de santé et de mobilité, sans parler de leurs déficiences visuelles.

4.2.4 Personnel

Ce sont des bénévoles qui effectuent la majeure partie du travail des services. La moitié des stations utilise plus de 50 lecteurs bénévoles et 50 bénévoles affectés à d'autres tâches, tandis que 25% utilisent plus de 100 lecteurs bénévoles et que 35% affectent moins de 25 bénévoles à la lecture.

La plupart des services fonctionnent avec très peu de personnel rémunéré et à plein temps. Dans la moitié des services, le nombre d'employés rémunérés et à plein temps est moins de 1.6.* Ving p.100 n'ont aucun employé rémunéré et à plein temps, 29% ont un employé rémunéré et à plein temps, 24% ont 2 ou 3 employés rémunérés et à plein temps, 27% ont au moins quatre employés à plein temps rémunérés. Quelques services ont un technicien employé à temps partiel et rémunéré ainsi que d'autres spécialistes; plusieurs services de

* Bon nombre des stations n'exploitent pas leur propre salle de commande mais utilisent les services de la voie principale. De la sorte, elles bénéficient de l'utilisation du personnel de la voie principale, sans que ce fait apparaisse dans les statistiques.

lecture à la radio réalisent des émissions avec des directeurs de stations rémunérés et à temps partiel. Dans le cas de la moitié des services, le nombre d'employés rémunérés et à temps partiel s'établit à 1.1. Trente-cinq p.100 n'ont aucun personnel rémunéré et à temps partiel, 26% ont un employé rémunéré et à temps partiel, 29% ont deux ou trois employés rémunérés et à temps partiel.

4.2.5 Coûts (1978)

Pour quatre services qui ont commencé à fonctionner en janvier 1977 ou plus tard et dont les frais de lancement ont été identifiés, le coût de la mise en ondes a atteint respectivement \$6,000, \$10,000, \$14,000 et \$63,000.

En 1978, seulement quatre services avaient des budgets annuels d'exploitation (salaires, loyer, fournitures) atteignant ou dépassant \$100,000. Le maximum était de \$160,000. Vingt-cinq p.100 dépensaient moins de \$15,000, 25% dépensaient plus de \$65,000, et la plupart dépensaient entre \$40,000 et \$60,000.

Environ les deux tiers des services de lecture à la radio ont reçu l'appui d'un gouvernement au titre des dépenses d'exploitation. La moitié des contributions perçues auprès du public a servi à acquitter les frais courants de chaque jour. Les fondations ont versé des fonds au tiers environ, et les organismes locaux d'entraide en ont fait autant.

Il est parfois plus facile d'obtenir des fonds pour acheter de l'équipement que pour régler les dépenses d'exploitation, car il s'agit d'un appui plus facile à discerner et plus permanent. Néanmoins, bien des services se voient empêchés d'élargir leur champ d'écoute faute de fonds pour acheter des récepteurs. Le coût d'achat des récepteurs en 1978 a été inférieur à \$20,000 pour la plupart des services. Seulement quelques-uns ont dépensé plus de \$25,000 et la moitié a dépensé moins de \$8,000, soit assez pour acheter de 100 à 150 récepteurs. Environ la moitié des services a obtenu l'appui du gouvernement pour acheter des récepteurs. Environ les deux cinquièmes ont reçu des contributions du public. Un tiers des services a obtenu, pour acheter des récepteurs, des fonds d'organismes locaux d'entraide, et un quart a reçu des subventions de fondations.

Pour les immobilisations en équipement autre que les récepteurs (il s'agit des services qui ont acheté un tel équipement en 1978), les frais étaient très au-dessous de \$20,000. La moitié des services a dépensé moins de \$10,000, même si un service a dépensé jusqu'à \$75,000. Les fonds d'organisation et d'équipement des services de lecture à la radio viennent aussi de plusieurs sources. La moitié des services a reçu l'appui du gouvernement; presque un tiers a obtenu des contributions du public, et un cinquième a obtenu des subventions de fondations et des fonds d'organismes locaux d'entraide.

4.2.6 Sources de financement

Le niveau et les sources de financement révèlent à quel point des organismes bénévoles et dévoués peuvent oeuvrer en créateurs malgré les limites de leur financement régulier. Peu de services ont une seule source d'appuis; c'est plutôt la majorité qui réunit des fonds provenant de divers organismes locaux, privés ou officiels. De surcroît, bien des services obtiennent des dons de matériel de marchands ou organismes locaux.

Seulement un faible pourcentage des services de lecture à la radio (7%) oblige les auditeurs à verser un abonnement (d'ordinaire de 15 à 25 dollars), mais la plupart des autres suggèrent à leurs auditeurs de verser une contribution. Toutefois, les contributions et les abonnements n'épougent guère les frais. Au dire des services, l'appoint fourni par les auditeurs couvre moins de 3% de leurs dépenses d'exploitation.

Voici une liste partielle des sources de financement:

Le gouvernement fédéral

Loi-cadre sur l'emploi et la formation; Société de radiodiffusion publique; loi sur la construction et les services de bibliothèques des États-Unis; ministère de l'Éducation (autrefois Santé, Éducation et Bien-être social); programme d'implantation des télécommunications publiques, ministère du Commerce des États-Unis (anciennement le programme d'installations de radiodiffusion éducative); fonds attribués par la loi sur la sécurité sociale, annexe XX; fonds de réadaptation professionnelle, ministère américain des Services de l'humain (autrefois Santé, Éducation et Bien-être social).

Gouvernement d'un État ou d'une région

Annexe III de la loi, fonds provenant de la Commission de la gériatrie, Office de la gériatrie; Commissions des bibliothèques ou Services des bibliothèques de l'Etat; Office des handicapés visuels, Commission des aveugles; Administration des services de rééducation.

Gouvernement local

Gouvernement à l'échelon du comté ou de la municipalité, partage des recettes.

Ressources communautaires

Groupements religieux; collèges et universités; sociétés commerciales; Delta Gamma, jeunes chambres de commerce; Ligue des jeunes, club Kiwanis; club Lions; commissions scolaires, sociétés pour les aveugles; Centraide; cercles féminins; Fonta; concerts-bénéfice, marathons, dances de discothèque; tirages; oeuvres locales de philanthropie et fondations.

4.2.7 Programmation

Pendant combien d'heures les services sont-ils en ondes chaque jour? Cela dépend des ressources disponibles. La moitié des services a au moins 63 heures d'émissions par semaine; un quart en a moins de 25 heures par semaine, un quart en a plus de 100 heures par semaine. La programmation est locale dans une proportion de 97%. Les échanges d'émissions ou la programmation nationale représentent moins de 3% du temps d'antenne.

On consacre aux journaux la majeure partie du temps d'antenne. Le nombre médian d'heures d'antenne par semaine s'établit à 24 pour les journaux, à 9 heures dans le cas des livres, à 6 heures pour les revues, à 1.3 heure pour la publicité des magasins, à 1 heure pour les avis de service communautaire, à 1 heure pour les activités de la vie quotidienne. Tous les autres genres de programmation -- pièces de théâtre, événements spéciaux, tours guidés des musées et des sites historiques, gestion du foyer, divertissements, tribunes téléphoniques, interviews, renseignements sur la réadaptation -- prennent chacun moins d'une demi-heure par semaine en moyenne.

La préparation des horaires exige beaucoup de temps et d'argent. Voilà pourquoi peut-être, même si 77% des services en produisent, moins de la moitié (43%) en prépare jusqu'à une fois par mois. Les horaires concernant les imprimés réguliers, les textes en gros caractères ou en braille sont disponibles à peu près aussi souvent.

4.2.8 Réactions des auditeurs

Presque tous les services (85%) obtiennent des réactions de leurs auditeurs grâce à des sondages. Plus de 90% reçoivent des appels téléphoniques des auditeurs et jugent ainsi de leur performance; 20% signalent qu'ils obtiennent par courrier la réaction de leurs auditeurs. Fait étonnant, seulement 16% signalent qu'ils connaissent la réaction des auditeurs par l'entremise des bureaux consultatifs de consommateurs.

D'après les services, les auditeurs leur disent comment répartir la programmation: 95% déclarent que les journaux sont les plus appréciés, puis viennent les livres (40%), les revues (30%), les emplettes (25%), les tribunes téléphoniques (18%), et les divertissements (10%).

4.2.9 Services de voie publique et de voie restreinte

Outre le programme entendu par le grand public, les stations à modulation de fréquence peuvent transmettre simultanément d'autres programmes à certaines personnes qui ont reçu l'autorisation d'utiliser l'appareil spécial conçu pour les capter. Les auditeurs obtiennent un récepteur de l'Administration des communications secondaires (ACS) qui est préaccordé à l'émetteur utilisé dans leur région. La plupart des récepteurs ressemblent à d'attrayants postes de radio modèle de table. Beaucoup sont aussi pourvus de fiches d'écouteurs qui permettent d'écouter privément les émissions. En se munissant d'un magnétophone à minuterie automatique, bien des auditeurs enregistrent des émissions, quand ils ne peuvent être à la maison pour les écouter, et se font plus tard un plaisir de les entendre. On est en train de pouvoir se procurer des récepteurs portatifs à piles.

Dans quelques collectivités, une voie publique sert à relayer des informations d'actualité locale aux aveugles et aux handicapés. A cet effet, une station locale de radio prévoit du temps d'antenne chaque jour ou chaque semaine. Ces émissions peuvent être captées avec n'importe quel poste de radio et n'exigent pas d'appareil spécial. La plupart des services à voie publique peuvent offrir seulement d'une demi-heure à 12 heures par semaine, car sur les ondes publiques on ne dispose pas de plus de temps pour s'adresser à un auditoire aussi spécialisé.

Les services à voie publique existent d'ordinaire dans des régions où, pour une raison ou une autre, il n'a pas été possible d'établir un service de l'ACS. Dans certains cas, la voie publique fonctionne à titre temporaire jusqu'à ce qu'on entreprenne une diffusion plus large sur un système à voie restreinte.

Même si le temps d'antenne est limité, un service de voie publique peut atteindre tous les membres d'une collectivité, ce qui aide à sensibiliser davantage le grand public aux besoins spéciaux et aux problèmes des handicapés. On y gagnerait si chaque localité pouvait avoir une programmation limitée sur les ondes publiques afin de favoriser le sens communautaire et le service de l'ACS dont le rayonnement est plus profond et plus étendu.

4.2.10 Récepteurs de l'Administration des communications secondaires (ACS) à modulation de fréquence

On a signalé 92 achats de quelque 43,000 récepteurs ACS durant le récent sondage de la FAA. McMartin et Norver se partagent environ 88% du marché des récepteurs ACS. A peu près les trois quarts des commandes (il s'agissait d'environ la moitié des appareils achetés) portaient sur des récepteurs McMartin. Sur les appareils McMartin qui ont été achetés, presque 14,000 récepteurs (33%) étaient des postes McMartin TRE-5 et TRE-5B, et 7,000 (16%) étaient d'autres modèles McMartin. Presque 17,000 récepteurs (39%) ont été fabriqués par Norver. Les autres 5,000 récepteurs (12%) se répartissaient entre les fabricants qui restaient (S-F, Marcom, Beta, Sarkes-Tarzian et Johnson). La plupart des services achètent des récepteurs coûtant de \$50 à \$75 chacun; d'habitude, ils se les procurent en lots de 100 récepteurs.

Les récepteurs représentent un élément important des frais de la plupart des services, surtout au début. Quelques-uns des services ont réduit au minimum leurs frais de lancement en prenant l'antenne avec des émissions de la voie publique. Presque un tiers des services possède moins de 200 récepteurs, mais la moitié possède plus de 500 récepteurs, et un quart en possède plus de 1,250. Environ un tiers des services a des récepteurs dans des établissements communautaires -- maisons de repos ou hôpitaux -- mais très peu semblent disposer de réseaux de câbles pour que les services de lecture à la radio se diffusent dans tout un établissement.

4.3 Les problèmes

Le lecteur notera que, plus loin dans cette étude, sous la rubrique générale des "initiatives prises au Canada", une section parallèle à celle-ci s'intitule "les grands problèmes", tandis que celle-ci a simplement pour titre "les problèmes". Ce n'est pas une façon de donner à entendre que les services de lecture à la radio aux États-Unis ne se heurtent pas à de grands problèmes, du moins si l'on se place dans une perspective américaine. Toutefois, ce que l'auteur veut surtout mettre en lumière ici, c'est que, par comparaison avec les problèmes affrontés par les services de lecture à la radio au Canada, les problèmes de nos voisins américains sont vraiment mineurs. On peut le déduire d'un seul fait: alors qu'aux États-Unis quelque 86 services sont actuellement offerts par environ 108 stations, il n'existe jusqu'ici au Canada qu'un seul service de lecture à la radio, et cela 11 ans après l'entrée en ondes du premier service au Minnesota.

Néanmoins il s'y pose certains problèmes qui, s'ils ne menacent pas la viabilité des services de lecture à la radio aux États-Unis, entravent du moins dans une certaine mesure l'accélération de leur essor.

D'après la récente enquête de la FAA, on s'entend nettement sur les principaux problèmes qui assaillent les services. Soixante-dix-huit p.100 des personnes interrogées signalent que l'un de leurs trois problèmes les plus graves tient à une insuffisance ou une pénurie de fonds. Pour 65%, le manque de fonds était le problème le plus sérieux.

Au témoignage de 45% des personnes interrogées, un de leurs trois problèmes plus graves tient au manque de personnel ou encore aux difficultés éprouvées à trouver, à former et à recycler le personnel (bien entendu, le manque de personnel découle de l'insuffisance du budget). Un tiers des services de lecture à la radio a signalé que les difficultés techniques -- avec la diaphonie (l'émission de la voie principale à modulation de fréquence s'entend sur la voie secondaire, ou vice-versa), les récepteurs et l'équipement du studio -- constituent l'un de leurs principaux soucis; 22% ont dit que le soin de trouver des auditeurs était fort préoccupant; 20% ont affirmé avoir du mal à trouver des textes convenables en quantités suffisantes; 14% ont mentionné des difficultés avec leur conseil consultatif, et 10% parlaient du manque d'espace ou du manque de temps d'antenne.

4.4 Perspectives d'avenir

4.4.1 Autres services et réseaux à l'état de projets

Au printemps de 1979, d'après "l'Annuaire 1979 des services radiophoniques de lecture" de la FAA, la Radio publique nationale avait identifié 22 autres services à l'état de projets (dans 17 États). L'annexe B de l'annuaire en fournit une liste complète.

En 1980, la RPN commencera à mettre des services d'échanges d'émissions à la disposition de ses 277 stations de voie principale et des 36 services de lecture à la radio non affiliés à une de ses stations, via son système de télécommunications par satellite à voies multiples.

4.4.2 Service de voie publique à l'échelle de l'État, en Louisiane

Toujours d'après la Fondation américaine pour les aveugles, "la Radio pour les aveugles et les handicapés visuels", organisme de la Louisiane, est en train de créer un service de lecture à la radio MF de voie publique, à l'échelle de l'État. Le budget de ce service atteindrait 850,000 dollars au total.

Les droits d'auteur peuvent causer ou ne pas causer un sérieux problème au service. Il est entendu que la station projetée de chercher à obtenir toutes les approbations requises au titre des droits d'auteur. A l'heure actuelle, certaines revues comme le Time et Newsweek refusent d'accorder de telles approbations, et certains journaux à diffusion nationale font de même.

4.4.3 Perspective d'ensemble

Dans l'ensemble, on peut dire seulement que la perspective est bonne. Même si l'établissement de réseaux semble constituer la prochaine étape de l'évolution des services de lecture à la radio, les services resteront probablement toujours des entreprises à caractère d'abord local, car l'intérêt local est l'un des deux principaux éléments (l'autre étant l'actualité) qui distinguent ces services d'autres services et programmes plus traditionnels pour les handicapés visuels. Grâce aux satellites, un de ces jours, un amalgame idéal de programmation nationale et de programmation régionale conjuguées avec les émissions surtout locales ménagera aux handicapés un accès essentiel aux imprimés, accès que les non-handicapés prennent pour la plus normale des choses.

5. INITIATIVES PRISES AU CANADA

5.1 Historique

5.1.1 Ministère des Communications (MDC) et Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

L'intérêt porté par le MDC aux services de lecture à la radio a évolué. Au départ, dans une perspective plus large, le Ministère se préoccupait de déterminer la meilleure façon d'offrir des services novateurs de programmation générale à des auditoires éventuels, tout en reconnaissant l'encombrement des bandes de fréquences radio attribuées à la radiodiffusion. Partant de là, le Ministère a commandité une "Étude de l'utilisation éventuelle de la transmission par sous-porteuse MF relativement à l'utilisation au maximum du spectre de la radiodiffusion MF", qui a été effectuée en 1975 par David Gillick, alors conseiller privé du MDC et plus tard membre de la Direction des politiques sociales et de la radiodiffusion du Ministère.

Ce qu'on a appelé jusqu'ici l'Administratin des communications secondaires (ACS), dans le cas des États-Unis, s'appelle ici l'EMCS, sigle d'Exploitation multiplex des communications secondaires. Entre l'ACS des États-Unis et l'EMCS du Canada, il faut noter une différence fondamentale de statut légal et réglementaire. Aux États-Unis, les émissions de l'ACS ne sont pas considérées comme une forme de radiodiffusion, mais comme une forme de communication privée, tandis qu'au Canada, les émissions de l'EMCS sont considérées comme de la radiodiffusion aux termes de la loi sur la radiodiffusion et de la loi sur la radio. Cela veut dire que l'EMCS constitue des radiocommunications dans lesquelles les émissions sont censées être captées directement par le grand public.

J.M. Gillick a découvert que 24 des 29 radiodiffuseurs titulaires de licence de l'EMCS se servaient effectivement de leur sous-porteuse; toutefois, la plupart des utilisateurs s'en servaient pour présenter de la "musique fonctionnelle" (c'est-à-dire "Muzak") d'un point à un autre, dans le cadre d'un service de programmation par abonnement.

Il en a conclu qu'une telle utilisation ne semblait pas cadrer convenablement avec le statut de "radiodiffusion" que l'EMCS possédait (et possède encore aujourd'hui). Il demandait instamment que de telles anomalies soient corrigées par le MDC et le CRTC. Au nombre des services qui, d'après J.M. Gillick, répondraient au statut de radiodiffusion de l'EMCS, se rangeait un service éventuel de lecture à la radio alors envisagé par l'Institut canadien national des aveugles dans le Toronto métropolitain.

Plus tard, en 1976, il y eut beaucoup de consultations à ce chapitre entre le CRTC et le MDC. Voici certains des résultats les plus frappants de ces échanges de vues: le MDC a décidé de modifier la procédure n° 7 concernant la radiodiffusion, pour refléter nettement le statut de radiodiffusion de l'EMCS en plus d'harmoniser les politiques du MDC avec celles du CRTC; le CRTC a souscrit à la thèse fondamentale du MDC; le ministre des Communications a pressé le président du CRTC d'amender les règlements de la radio MF pour y prévoir l'EMCS et de concourir à créer un climat favorable dans lequel un service social aussi valable qu'un service de lecture à la radio pourrait devenir une réalité.

En plus de s'adresser au CRTC, le ministre des Communications a écrit en 1977 au secrétaire d'État, ministre responsable de la Société Radio-Canada (RC), touchant la demande d'aide de l'ICNA pour l'établissement du premier service canadien de lecture à la radio. Le secrétaire d'État a répondu en disant que RC était tout à fait encline à s'engager. Le MDC coopérait alors étroitement avec l'ICNA.

Ainsi, à un moment donné en 1977, la situation semblait prometteuse, car le MDC, le CRTC, RC et l'ICNA reconnaissaient d'un commun accord que l'établissement d'un service de lecture à la radio était souhaitable et réalisable. Hélas! L'élan pris devait bientôt retomber.

5.1.2 L'Institut canadien national pour les aveugles (ICNA)

Au début, l'impulsion tendant à établir un service de lecture à la radio au Canada venait de M. R.C. Purse, directeur administratif de l'ICNA. Dès 1976, M. Purse s'intéressait déjà et même avait participé pendant des années à l'évolution des services de lecture à la radio aux États-Unis; il en avait fait approuver le principe par le CRTC, Radio-Canada, l'Association canadienne des radiodiffuseurs, le MDC et diverses stations de radio. Dans un mémoire soumis au CRTC en 1976, il soulignait l'appui considérable donné à l'ICNA, non sans reconnaître que toutes les tentatives visant à amener une station de radio MF titulaire de licence à fournir une sous-porteuse MF s'étaient soldées par un échec.

Le mémoire mentionné ci-dessus a été soumis pour appuyer une demande de la Société de radiodiffusion Shoreacres Limitée de Toronto qui, en 1976, cherchait à obtenir une licence MF et qui, aussi, advenant l'obtention d'une licence, était disposée à permettre à l'ICNA d'utiliser la voie MF comportant l'EMCS en vue de fournir le premier service de lecture à la radio au Canada. Pour des raisons sans aucun rapport avec le service de lecture à la radio, le CRTC a rejeté par la suite la demande de Shoreacres.

Plus tard en 1976, le personnel du MDC et de l'ICNA a rencontré des représentants de la station de radio CFGM-MF à Toronto pour entamer des discussions, vu que la station semblait souhaiter accorder à l'ICNA la permission d'utiliser sa sous-porteuse. Même si CFGM-MF avait reçu sa licence, on n'avait pas encore tranché la question de savoir où son émetteur serait situé. Par la suite, CFGM-MF décida de partager l'accès aux antennes avec d'autres stations établies dans la tour du CN à Toronto, et à cause des dispositions de son bail avec la tour, eut la pénible obligation d'informer l'ICNA qu'elle n'était plus en mesure d'envisager de lui permettre d'utiliser sa sous-porteuse.

En 1977, encore vaillamment à l'affût, l'ICNA avait sur un autre front reçu une lettre du vice-président administratif de la Société Radio-Canada, qui s'y disait finalement en mesure de déclarer que la Société acceptait en principe la demande de l'ICNA touchant l'utilisation de ses services MF à Toronto.

Peu après, l'ICNA cessa de souhaiter approfondir la question avec Radio-Canada. Pour expliquer sa réticence inopinée, il alléguait que des problèmes de droits d'auteur paraissaient susceptibles de s'aggraver (par suite du statut de "radiodiffusion" de l'EMCS au Canada). Plus loin dans ce document, on aborde ces "problèmes" dans un contexte plus large.

D'après certains rapports, la direction de l'ICNA a peut-être jugé aussi que les frais de lancement d'un service seraient plus exorbitants qu'elle ne le croyait à l'origine.

5.1.3 Service radiophonique de lecture (bibliothèque municipale d'Oakville et CING-MF, Burlington)

Également en 1977, le souci d'offrir un service radiophonique de lecture s'était affiché très rapidement dans un autre secteur. La bibliothèque municipale d'Oakville avait persuadé la station de radio CING-MF de Burlington (Ont.) de demander au CRTC de modifier sa licence de radiodiffusion afin d'en utiliser la voie EMCS dans le but exclusif de fournir un service radiophonique de lecture aux aveugles et aux autres handicapés visuels. Malgré l'opposition présentée par la Société de services d'ingénierie Switzer Limitée, le 27 juillet 1977, le CRTC (décision n° 77-457) a approuvé la demande de CING-MF.

Le 22 mai 1978, la bibliothèque municipale d'Oakville a commencé à radiodiffuser (via des lignes spéciales de Bell Canada qui se rendent à l'émetteur de CING-FM à Burlington); ainsi est né le premier service radiophonique de lecture du Canada. C'est d'ailleurs le seul, jusqu'ici. La bibliothèque d'Oakville a décidé de l'appeler simplement le Service radiophonique de lecture.

L'établissement du service a exigé environ \$100,000, dont on a consacré la majeure partie à l'équipement de radiodiffusion, à l'aménagement du studio et aux récepteurs. Ces frais initiaux ont été couverts par des subventions de Wintario, du Réseau de bibliothèques régionales du centre-sud, de la bibliothèque municipale d'Oakville, de plusieurs fondations et sociétés commerciales, et par une multitude de dons faits par des particuliers.

Depuis ses débuts, le Service radiophonique de lecture a dû affronter deux grands problèmes: le financement et les droits d'auteur. Ces problèmes font l'objet d'un exposé approfondi, plus loin dans cette étude, car ils sont encore assez actuels et graves pour appeler un examen à part.

En traçant cette perspective historique du Service d'Oakville, nous devons toutefois signaler deux pièces importantes de correspondance adressée à des ministères fédéraux: une lettre envoyée le 29 décembre 1977 au ministère de la Consommation et des Corporations et demandant que les exemptions de la loi sur les droits d'auteur soient étendues aux services radiophoniques de lecture pour les personnes incapables de lire, puis une demande de financement envoyée en novembre 1977 au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, demande plus tard rejetée.

En septembre 1979, on eut l'impression que le Service radiophonique de lecture allait mourir, au terme d'une vie très courte. Le ministère ontarien de la Culture et des Loisirs annonça le 12 septembre 1979 qu'il verserait, "une fois seulement", une subvention de \$40,000 et aviserait à l'à-propos d'accorder son appui ultérieurement. Cette décision accordait au Service radiophonique de lecture un répit dont il avait grand besoin.

5.2 Statut actuel

5.2.1 Service radiophonique de lecture (bibliothèque municipale d'Oakville et CING-MF, Burlington)

5.2.1.1 Rayonnement et auditoire

Le signal EMCS de CING-MF peut se capter de Toronto aux chutes Niagara, de même qu'à Kitchener et Waterloo. La plupart des auditeurs résident dans les régions de Toronto et de Hamilton, où se trouvent plus de 15,000 Canadiens qui n'ont pas accès à des imprimés. Le grand public ne sait guère que moins de 10% des aveugles peuvent lire en braille.

A l'heure actuelle, 300 personnes bénéficient de ce service, et plus de 100 se trouvent sur la liste d'attente pour avoir des récepteurs.

5.2.1.2 Gestion et personnel

Gordon Norman est le directeur administratif du Service radiophonique de lecture. Il est assisté d'un personnel rémunéré de quatre autres personnes: deux coordonnateurs, un technicien et un adjoint.

En plus de se charger du fonctionnement de la station, le personnel doit entretenir et livrer les récepteurs EMCS et diriger des cours pour former les bénévoles. Un membre du personnel est de garde tout au long de la journée de radiodiffusion, soit 16 heures, 7 jours par semaine. Chaque membre du personnel travaille une semaine de 40 heures.

La majeure partie du travail, en ondes et en dehors des émissions, est effectuée par plus de 150 bénévoles dévoués, dont quelques-uns seulement ont une expérience professionnelle de la radiodiffusion. La plupart viennent de la région d'Oakville, mais quelques-uns s'y rendent régulièrement à partir de Toronto et de Hamilton.

Ce sont en effet des bénévoles qui assurent le fonctionnement du Service. Ils font la majeure partie de la lecture en ondes, voient au fonctionnement de la salle de commande, aident à faire le travail de bureau de la station. Ils sont attelés à la tâche de 7h30 à 23h.30, sept jours par semaine. Sans leur aide, il ne serait pas possible d'offrir ce service.

5.2.1.3 Programmation

La programmation consiste à lire des quotidiens, des revues d'actualité et des livres. La majeure partie des textes est d'origine canadienne et les handicapés visuels n'y ont pas accès par d'autres moyens. Le choix des textes se fonde sur les résultats d'enquêtes auprès des utilisateurs. Il n'y a pas de chevauchement d'autres services des handicapés visuels, comme le Service de livres parlants de l'ICNA.

Au total, on présente chaque semaine plus de 80 heures de programmation.

5.2.1.4 Budget

Au cours des sept mois écoulés du 1er septembre 1979 au 31 mars 1980, le total du budget d'exploitation a atteint \$45,693, dont une tranche de seulement \$23,750 a été répartie entre cinq membres rémunérés du personnel. Le budget ne prévoyait aucune dépense d'immobilisations.

Pour tout l'exercice débutant le 1er avril 1980, on a fixé un budget global d'exploitation de \$118,692, dont une tranche de \$93,292 a été affectée aux dépenses de fonctionnement, le reste étant consacré aux immobilisations, y compris \$19,000 pour acheter 200 récepteurs.

5.2.1.5 Récepteurs

Les récepteurs spéciaux qu'il faut pour écouter les émissions EMCS sont prêtés gratuitement aux auditeurs par le Service radiophonique de lecture. Ils coûtent \$95 chacun; à l'heure actuelle, 300 de ces appareils sont en état de fonctionnement, et l'on en a commandé 100 autres. Déjà plus de 100 personnes figurent sur la liste d'attente pour recevoir les appareils supplémentaires.

5.2.2 L'intérêt manifesté par les ministères et organismes du gouvernement fédéral

5.2.2.1 Le ministère des Communications (MDC)

D'un point de vue technique, le Ministère s'intéresse directement aux services radiophoniques de lecture, vu que le spectre radio est une ressource publique très limitée que le Ministère est directement chargé de gérer au mieux des intérêts de l'ensemble des Canadiens. Cette responsabilité comporte le

soin de veiller à ce qu'une nouvelle demande ne cause pas d'ennuis réels ou éventuels à d'autres utilisateurs du spectre titulaires d'une licence, parce que l'équipement a des failles techniques, compte tenu des règles à suivre. Ainsi, à supposer qu'un radiodiffuseur MF déjà muni d'une licence souhaite utiliser son EMCS pour fournir un service radiophonique de lecture, il est tenu de demander au MDC de modifier son certificat de construction technique et d'exploitation. L'obtention de cet amendement ne pose aucun problème dans le cours normal des choses; il s'agit simplement d'une formalité à remplir.

La Direction des politiques sociales et de la radiodiffusion continue aussi de s'intéresser vivement à l'essor des services radiophoniques de lecture, car c'est une façon très valable d'utiliser l'EMCS. Elle reconnaît la valeur éprouvée de tels services aux États-Unis aussi bien qu'au Canada, surtout si l'on tient compte des énormes problèmes que le Service radiophonique de lecture d'Oakville a affrontés et continue d'affronter.

On espère aussi que ce document d'information colligera d'utiles renseignements de base qui permettront d'assurer la survivance du seul service radiophonique de lecture au Canada, à l'heure actuelle, et qui inciteront à en établir d'autres en notre pays.

5.2.2.2 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Le CRTC est aussi tenu d'approuver un amendement à la licence de tout radiodiffuseur MF qui souhaite lancer une programmation via l'EMCS. Là encore, c'est d'abord une formalité, car le CRTC s'est officiellement déclaré favorable à l'établissement de services comme la lecture radiophonique.

En outre, la direction de la recherche du CRTC a examiné la question en profondeur, indépendamment du MDC, et elle en est arrivée aux mêmes conclusions essentielles; elle appuie vigoureusement tout effort déployé dans le domaine des services radiophoniques de lecture. Jeet Hothi, de la direction de la recherche, a préparé un rapport intitulé "Les télécommunications et les handicapés - Partie I", comportant une section à part qui traite des services radiophoniques de lecture. La bibliographie de la présente étude mentionne ce travail de Hothi.

5.2.2.3 Les autres

À l'heure actuelle, les autres ministères ou organismes du gouvernement fédéral ne semblent guère s'intéresser activement à encourager ou à appuyer l'essor du service radiophonique de lecture.

Dans les sections de ce travail consacrées aux "recommandations" et aux "perspectives d'avenir", l'auteur signale le rôle qui, à son avis, doit être exercé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le secrétaire d'État, la Société Radio-Canada, le ministère de la Consommation et des Corporations. Peut-être que d'autres pourraient aussi jouer un rôle, mais on a signalé que ceux-là doivent nettement intervenir.

5.3 Les grands problèmes

5.3.1 Le financement

A n'en pas douter, le financement constitue le plus grand problème des services radiophoniques de lecture. Comme on l'a déjà mentionné, même aux États-Unis, où ces services sont florissants, le financement est tenu pour le problème primordial. Aux États-Unis, toutefois, divers paliers de gouvernement apportent un appui financier qui s'ajoute aux fonds privés reçus par l'entremise de divers organismes et d'autres sources, alors qu'au Canada l'appui reçu de divers milieux, y compris le gouvernement, a été réduit au minimum.

Les récepteurs EMCS font un trou dans le budget des services radiophoniques de lecture. Ils coûtent \$95 pièce et l'on ne peut en acheter qu'en relativement faibles quantités pour les confier aux auditeurs.

Comme on l'a déjà mentionné aussi, le Service radiophonique de lecture d'Oakville a été arraché à une mort apparemment imminente, voilà quelques mois seulement, par le gouvernement de l'Ontario, mais rien ne garantit qu'il avancera encore des fonds. Au niveau du gouvernement fédéral, il ne se trouve à l'heure actuelle aucun ministère ou organisme qui ait fourni des fonds.

Point n'est besoin de le dire, alors que l'unique service fonctionnant au Canada est suspendu à un fil aussi mince, les autres intéressés éventuels hésitent, et c'est compréhensible, à tenter ici d'établir un service semblable à celui d'Oakville.

5.3.2 Droits d'auteur

Après le financement, selon Gordon Norman, les droits d'auteur constituent en eux-mêmes le plus grand problème qui assaille les services radiophoniques de lecture au Canada.

On l'a déjà dit, la loi américaine des droits d'auteur qui a fait récemment l'objet d'une révision accorde des exemptions spécifiques à de tels services. Or la loi canadienne ne prévoit aucune exemption du genre.

En outre, même si la loi canadienne des droits d'auteur fait actuellement l'objet d'une révision, les services radiophoniques de lecture ne sauraient pousser l'optimisme jusqu'au point de compter obtenir une telle exemption sous le régime de la nouvelle loi, surtout parce que l'EMCS a le statut de "radiodiffusion" au Canada, alors qu'en vertu de la loi américaine l'ACS a le statut de "communications privées". Même si en pratique, les services se limitent également, dans l'un ou l'autre pays, aux handicapés visuels, aux États-Unis le détenteur d'un droit d'auteur est protégé en principe, aux termes de la loi, contre l'utilisation de son oeuvre sans versement de redevances par le public non handicapé. Comme l'ACS concerne les communications privées, toute personne non autorisée (celle qui ne répond pas aux critères d'admissibilité au service radiophonique de lecture) qui capte les émissions de l'ACS s'expose à des poursuites. Au Canada, cependant, comme l'EMCS est qualifiée de radiodiffusion, la loi ne restreint pas la catégorie de

personnes pouvant écouter les services radiophoniques de lecture via l'EMCS, si elles décident de le faire et obtiennent privément un récepteur EMCS. Le fait qu'en pratique il y a peu de chances que beaucoup de gens veillent écouter une radiodiffusion de textes dont ils peuvent se servir facilement (et peut-être plus commodément) sous forme d'imprimés ne semble pas donner d'apaisements aux détenteurs de droits d'auteurs: ces détenteurs continuent de craindre que leurs oeuvres ne soient exploitées inéquitablement par le grand public.

On pourrait encore le signaler ici, toutefois, peu de services sont effectivement offerts aux États-Unis sur des voies publiques (c'est de la "radiodiffusion"), mais ils bénéficient d'exemptions aux termes de la nouvelle loi des droits d'auteur, car ils sont fournis soit par un "organisme gouvernemental" soit par une "station de radiodiffusion éducative sans but commercial". Par suite, la théorie du statut de "radiodiffusion" au regard du statut de "communications privées" ne semble pas expliquer à elle seule pourquoi les groupes de pression des États-Unis y sont parvenus à faire prévoir des exemptions dans la loi récemment révisée. Il semble donc raisonnable de le supposer, même si l'EMCS a le statut de radiodiffusion au Canada, on a peut-être bien sujet d'espérer que, dans sa version définitive, la nouvelle loi canadienne accordera des exemptions aux services radiophoniques de lecture, surtout si leurs émissions n'ont aucun caractère commercial. Même si les droits d'auteur seront peut-être soumis à un régime différent, un de ces jours, au Canada, la loi actuelle oblige les services radiophoniques de lecture à obtenir l'approbation au titre des droits d'auteur, avant que les textes soient lus en ondes. En plusieurs cas, certains journaux s'empressent d'accorder cette permission; il ne se pose alors aucun vrai problème. En d'autres cas, cependant, la permission s'obtient difficilement de certains journaux, ou bien ils exigent des honoraires fixes pour l'année, comme le fait la Presse canadienne. On sait que, parfois, des détenteurs de droits d'auteur exigent des redevances tout à fait absurdes, même s'ils savent que l'auditoire en perspective est limité.

Pour le service radiophonique de lecture, obtenir l'approbation au titre des droits d'auteur n'est pas une simple affaire de coût; les grands problèmes concernent les démarches à faire et le temps exigé pour obtenir les permissions requises. Par exemple, juste pour donner lecture du Globe and Mail, il faut peut-être contacter plus de 30 organismes différents dans le but d'obtenir les approbations concernant les droits d'auteur, car le Globe and Mail n'a pas les droits d'auteur pour tous ses textes. De même aussi, par exemple, vu que des publications genre Atlantic Monthly rassemblent beaucoup d'auteurs, le Service d'Oakville a dû renoncer à se servir de tels périodiques.

5.3.3 Sous-porteuses MF

Même si la présente étude n'est pas technique et bien que l'auteur n'ait pas qualité pour passer à la loupe les questions techniques, il faut exposer brièvement divers problèmes relatifs à l'EMCS pour que le lecteur discerne certains des problèmes assaillant un service radiophonique de lecture s'il a recours (ou envisage de recourir) à l'EMCS au lieu d'une voie publique.

D'abord, il est souvent difficile à l'extrême de chercher à obtenir l'utilisation d'une sous-porteuse MF au Canada, car la plupart des stations semblent déjà se servir de leur voie EMCS (surtout pour la musique fonctionnelle, comme on l'a déjà mentionné).

Deuxièmement, les ingénieurs ne s'entendent pas sur la portée et l'ampleur des problèmes réels ou éventuels, sur le plan technique, qui surgissent lorsqu'une station MF utilise son EMCS. Il y a par exemple la "diaphonie" (la programmation de la voie principale se capte sur la voie de l'EMCS, ou vice-versa); un autre problème du genre est la baisse du signal quant au rapport du bruit sur la voie principale; il y a aussi un léger fléchissement de la sonorité de la voie principale. Qu'il suffise de le signaler ici, bien des stations des États-Unis ont conclu à tout prendre que tout problème technique est relativement mineur ou qu'il ne pèse pas lourd face aux avantages sociaux qu'entraîne la décision d'utiliser leur sous-porteuse.

En troisième lieu, la plupart des récepteurs EMCS sont des appareils à "accord fixe", par opposition aux appareils à "accord variable". Cela veut dire que la mobilité d'un auditeur est plutôt restreinte. S'il se rend dans une autre ville, il ne peut pas y apporter son récepteur et capter un autre service directement.

Quatrièmement, de l'avis de certaines personnes, le fait même que l'EMCS est un service restreint, effectivement, confère aux handicapés visuels un certain statut de "seconde classe", car ils doivent écouter les communications privées au lieu de pouvoir obtenir les renseignements dont ils ont besoin par les émissions régulières MA ou MF comme le font la plupart des autres Canadiens.

Ce n'est pas là une liste complète des problèmes concrets ou théoriques touchant l'utilisation de l'EMCS pour les services radiophoniques de lecture; elle évoque toutefois la plupart, sinon l'ensemble, des principaux genres de problèmes.

5.3.4 Coopération

Aux États-Unis, diverses associations d'aveugles et organisations pour aveugles ont largement concouru à mettre sur pied des services radiophoniques de lecture et à en favoriser l'essor. La Fondation américaine pour les aveugles a toujours été et demeure un des moteurs de ces services.

Au Canada, comme on l'a déjà signalé, l'ICNA s'est intéressé pendant des années au principe du service; il s'est d'ailleurs donné beaucoup de mal pour établir le premier service du genre au Canada. Toutefois, il ne déploie pas d'activité en ce domaine depuis 1977.

L'auteur ne veut pas et ne souhaite pas évoquer la manière dont on peut ou doit obtenir cette coopération. Cela saute aux yeux, toutefois, l'une ou l'autre et l'ensemble des organisations qui s'intéressent aux handicapés visuels doivent à tout prix conjuguer résolument leurs efforts pour recueillir des fonds avec un maximum d'efficacité, soit en exerçant des pressions sur les pouvoirs publics soit en obtenant des dons d'organismes privés ou publics, de sociétés commerciales et de particuliers.

5.3.5 Attitude

L'auteur ne saurait faire mieux que de citer directement ici Jeet Hothi:

La plus importante de toutes les entraves tient peut-être à la différence d'attitude entre Canadiens et Américains. Alors qu'aux États-Unis les services spéciaux pour les handicapés physiques, comme les services radiophoniques de lecture, font plutôt partie, aux yeux de l'opinion, des droits fondamentaux des handicapés physiques, on a tendance au Canada à y voir des actes de charité plutôt qu'une chose que ces gens méritent de droit. C'est malheureux.

5.4 Perspectives d'avenir

5.4.1 Survivance et viabilité incertaines

Sans souhaiter tomber dans le mélodrame, l'auteur conclut que la survivance du seul service dont on puisse se prévaloir jusqu'ici au Canada -- le Service radiophonique de lecture D'Oakville -- et la viabilité de n'importe quel service du genre au Canada (il en est question plus loin dans la présente section) sont incertaines, dans la meilleure hypothèse.

Les problèmes évoqués ci-dessus sont vraiment graves. Cependant, tout de suite après le résumé, aux premières pages de cette étude, on formule des recommandations dont la mise en oeuvre permettrait d'affronter ces problèmes et de créer un climat plus propice à l'épanouissement des services radiophoniques de lecture, au Canada.

5.4.2 Autres moyens de transmission

Même si cette étude évoque jusqu'ici la diffusion de services radiophoniques de lecture surtout dans le contexte des émissions par sous-porteuses MF, car c'est principalement le moyen employé aux États-Unis et dans le seul service existant au Canada, on signale ici qu'en fait il serait possible d'aviser à d'autres moyens, en particulier dans la mesure où ils conviennent au réseau de télécommunications du Canada.

Le Canada est l'un des pays du monde où la câblodiffusion est la plus répandue. Dans la plupart des grandes villes du Canada (à la différence des États-Unis) le taux de pénétration est assez élevé pour offrir un moyen important et viable de transmission qui s'ajoute à l'EMCS directe.

Sur un réseau de câbles, semble-t-il, deux méthodes permettraient d'offrir un service radiophonique de lecture à un auditoire: a) le système de câbles pourrait capter le signal MF qui effectue la transmission de l'EMCS et acheminer cette voie de l'EMCS sur la bande MF du câble (en l'occurrence, l'abonné aurait besoin d'un décodeur pour obtenir l'information); ou b) l'information EMCS reçue directement pourrait être décodée à la tête de ligne du câble et retransmise par le service MF du câble sur une fréquence que pourrait capter un récepteur ordinaire MF.

Si les droits d'auteur ne posaient pas un problème et si le service était gratuit, il serait logique de remoduler une onde porteuse dans la bande MF à la tête de ligne du câble avec l'information tirée du signal EMCS. En l'occurrence, le service serait accessible à toute personne branchée sur le câble sans exiger un dispositif spécial de décodage.

C'est par satellite qu'on pourra un jour fournir un service de lecture à la radio. Ce moyen éventuel comporterait deux avantages distincts: il pourrait diffuser un seul service de lecture dans une plus grande région géographique qu'avec la seule transmission MF, tout en ménageant la possibilité d'une programmation de réseau.

5.4.3 D'autres intéressés éventuels au Canada

L'auteur ne sait tout simplement pas à quel point d'autres personnes non encore identifiées au Canada pourraient s'intéresser aux services radiophoniques de lecture en général. Il y a toutefois au moins trois autres parties ou entreprises intéressées, outre celles qu'on a mentionnées ici et là dans ce rapport*; elles ont à l'oeil les activités déployées ou bien elles envisagent de lancer bientôt un service du genre. Les voici:

M. Paul E. Thiele
Bibliothécaire-chef
Bibliothèque Crane
1574, East Mall
Université de la Colombie-Britannique
Vancouver (C.-B.)
V6T 1W5
(Tél. 228-6111)

M. Robert Burns
Winnipeg Videon Incorporated
651, rue Stafford
Winnipeg (Man.)
(Tél. 475-9170)

M. Oliver von Entress
La Magnétothèque
1030, rue Cherrier, Suite 105
Montréal (Qué.)
H2L 1H9
(Tél. 524-6831)

* Le chef de file, Gordon Norman, directeur administratif, Service radiophonique de lecture (Oakville), peut être contacté à 1274, rue Rebecca, Oakville (Ont.), L6L 1Z2, (416) 827-4455.

Enfin, il faut le signaler, l'une des principales raisons pour lesquelles on a rédigé ce document, outre le désir de partager des informations avec les personnes ou organisations connues dans le domaine à l'étude, tient au souci de susciter l'intérêt de quiconque pourrait souhaiter se consacrer un jour à la promotion, à l'appui ou à l'établissement d'un service radiophonique de lecture.

SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE

GUIDE DES ÉMISSIONS
1^{RE} SEMAINE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE					
7h.45	GUIDE TV ET HORAIRE SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE							7h.45				
8h.	... LE GLOBE AND MAIL DE TORONTO ...						LE SUN DE TORONTO	8h.				
10h.	REVUES DES LIVRES	RADIO-AMATEUR NOUVELLES DES CONSOMMATEURS	REVUE MS.	REVUE HOMEMAKERS	THE NATIONAL ENQUIRER	THE FINANCIAL POST	THE HUMAN GAMUT	10h.				
11h.	... OUVRAGE AUTRE QU'UN ROMAN ...					REVUE FORTUNE	REVUE HARPER'S	10h.30				
12h.	<p align="center"><u>PREMIÈRE SEMAINE</u>: D'UN HORAIRE DE QUATRE SEMAINES QUI ALTERNE.</p>					LISEZ-MOI DES HISTOIRES - LU PAR ALAN HAITLAND	REVUE CANADIEN FORUM	11h.30				
										LE SPÉCIAL DU DIMANCHE	REVUE TIME	12h.30
										"COLLEGE OUVERT" LE ROMAN CANADIEN	THE CHRISTIAN SCIENCE MONITOR	13h.30
										LE REVUE SCIENCE DIGEST	NOUVELLES STIMULANTES	14h.30
16h.	... ROMAN ACTUELLEMENT À SUCCÈS ...					LE REVUE SCIENCE DIGEST	LE TIMES DE NEW YORK DU DIMANCHE	15h.				
17h.	PIÈCE POLICIÈRE DE 45 MINUTES					LE SPECTATEUR D'HAMILTON	NOUVELLES DES CONSOMMATEURS LES COLLECTIONNABLES	17h.				
17h.45	GUIDE TV ET HORAIRE SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE							17h.45				
18h.	REVUES BRITANNIQUE	NATIONAL GEOGRAPHIC MAGAZINE	REVUE MACLEANS	REVUE DE SPORTS	REVUE TODAY	TORONTO LIFE MAGAZINE	LA REVUE LET'S LIVE	18h.				
19h.	... LE STAR DE TORONTO ...							19h.				
21h.	REVUE DES LIVRES	"COLLEGE OUVERT" ROMAN CANADIEN	LA REVUE NEW REPUBLIC	LA REVUE ROLLING STONE	REVUES DE SCIENCE-FICTION	SUPPLÉMENT DU TIMES DE NEW YORK	T. B. A.					
22h.	REVUE PEOPLE	RADIO-AMATEUR	T. B. A.	REVUE FANFARE	REVUE CITY	REVUE SHOWCASE	LA REVUE NEWSWEEK					
22h.30	... OUVRAGE AUTRE QU'UN ROMAN ...					REVUE PLAYBOY	REVUES D'HISTOIRES POLICIERES					
23h.30												

SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE :- MAINTENANT EN ONDES PLUS DE 90 HEURES PAR SEMAINE

SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE

GUIDE DES ÉMISSIONS
2^e SEMAINE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
7h.45	GUIDE TV ET HORAIRES DU SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE							7h.45
8h.	... LE GLOBE AND MAIL DE TORONTO ...						LE SUN DE TORONTO	8h.
10h.	REVUE DES LIVRES	RADIO-AMATEUR	REVUE VOGUE	REVUE WOMAN'S DAY	THE NATIONAL ENQUIRER	THE FINANCIAL POST	THE HUMAN GAMUT	10h.
11h.	... OUVRAGE AUTRE QU'UN ROMAN ...					REVUE CANADIAN BUSINESS	LA REVUE ESQUIRE	10h.30
12h.	DEUXIÈME SEMAINE: D'UN HORAIRE DE QUATRE SEMAINES QUI ALTERNE.					REVUE SATURDAY REVIEW	LA REVUE FUGUE	11h.30
13h.						SPECIAL DU SAMEDI	LA REVUE TIME	12h.30
14h.30						CHRISTIAN SCIENCE MONITOR	13h.30	
15h.						NOUVELLES STIMULANTES	14h.30	
16h.	... ROMAN QUI A ACTUELLEMENT DU SUCCÈS ...					"COLLEGE OUVERT" LE ROMAN CANADIEN	LE TIMES DE NEW YORK DU DIMANCHE	15h.
17h.	PIÈCE POLICIÈRE DE 45 MINUTES					REVUE OMNI	NOUVELLES DES CONSOMMATEURS RECETTES	17h.
17h.45	GUIDE TV ET HORAIRES DU SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE							17h.45
18h.	REVUES BRITANNIQUES	REVUE NATURE CANADA	REVUE MACLEANS	REVUE DE SPORTS	REVUE TODAY	REVUE D'HAMILTON	REVUE EN ROUTE	18h.
19h.	... LE STAR DE TORONTO ...							19h.
21h.	REVUE DES LIVRES	"COLLEGE OUVERT" LE ROMAN CANADIEN	REVUE NEW REPUBLIC	REVUE AUDIO SCENE	REVUE POPULAR MECHANICS	SUPPLÉMENT DU THÈS DE NEW YORK	REVUE DE SANTÉ	21h.
22h.	REVUE PEOPLE	RADIO-AMATEUR	T. G. A.	REVUE FANFARE	REVUE CITY	REVUE SHOWCASE	LA REVUE NEWSWEEK	21h.30
22h.30	... OUVRAGE AUTRE QU'UN ROMAN ...					REVUE PENTHOUSE	REVUES D'HISTOIRES POLICIÈRES	22h.30
23h.30								23h.30

SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE: MAINTENANT EN ONDES PLUS DE 90 HEURES PAR SEMAINE.

SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE

GUIDE DES ÉMISSIONS
3^e SEMAINE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
7h.45	GUIDE TV ET HORAIRES DU SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE							7h.45
8h.	... LE GLOBE AND MAIL DE TORONTO...						LE SUN DE TORONTO	8h.
10h.	REVUE DES LIVRES	RADIO-AMATEUR NOUVELLES DES CONSOMMATEURS	REVUE COSMOPOLITAN	REVUE GOURMET	THE NATIONAL ENQUIRER	THE FINANCIAL POST	THE HUMAN GAMUT	10h.
10h.30							REVUE HARPERS	10h.30
11h.	... OUVRAGE AUTRE QU'UN ROMAN...					REVUE FORTUNE	REVUE COMMENTARY	11h.30
12h.	TROISIÈME SEMAINE : D'UN HORAIRE DE QUATRE SEMAINES QUI ALTERNE.					LISEZ-MOI DES HISTOIRES - LU PAR ALAN MAITLAND	REVUE TIME	12h.30
13h.						SPECIAL DU SAMEDI	CHRISTIAN SCIENCE MONITOR	13h.30
14h.30							BOOST NEWS	14h.30
15h.						"COLLÈGE OUVERT" LE ROMAN CANADIEN	LE TIMES DE NEW YORK DU DIMANCHE	15h.
16h.	... ROMAN ACTUELLEMENT À SUCCÈS...						REVUE SCIENTIFIC AMERICAN	17h.
17h.	PIÈCE POLICIÈRE DE 45 MINUTES					LE SPECTATEUR D'HAMILTON	NOUVELLES DES CONSOMMATEURS T.B.A.	17h.30
17h.45	GUIDE TV ET HORAIRES DU SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE							17h.45
18h.	REVUES BRITANNIQUE	CANADIAN GEOGRAPHIC JOURNAL	REVUE MACLEANS	REVUE DE SPORTS	REVUE TODAY	REVUE TORONTO CALENDAR	REVUE EARLY CANADIAN LIFE	18h.
19h.	... LE STAR DE TORONTO ...							19h.
21h.	REVUE DE LIVRES	"COLLÈGE OUVERT" LE ROMAN CANADIEN	REVUE NEW REPUBLIC	REVUE ROLLING STONE	REVUE DE SCIENCE-FICTION	SUPPLÉMENT DU TIMES DE NEW YORK	T. B. A.	21h.
21h.30							REVUE NEWSWEEK	21h.30
22h.	REVUE PEOPLE	RADIO-AMATEUR	T.B.A.	REVUE FANFARE	REVUE CITY	REVUE SHOWCASE	REVUE D'HISTOIRES POLICIÈRES	22h.30
22h.30	... OUVRAGE AUTRE QU'UN ROMAN...					REVUE NATIONAL LAMPION		22h.30
23h.30								23h.30

SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE: MAINTENANT EN ONDES PLUS DE 90 HEURES PAR SEMAINE

SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE

GUIDE DES ÉMISSIONS
4^e SEMAINE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
7h.45	GUIDE TV ET HORAIRES DU SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE							7h.45
8h.	...LE GLOBE AND MAIL DE TORONTO...						LE SUN DE TORONTO	8h.
10h.	REVUE DES LIVRES	RADIO-AMATEUR NOUVELLES DES CONSOMMATEURS	REVUE NEW WOMAN	REVUE CANADIAN LIVING	THE NATIONAL ENQUIRER	THE FINANCIAL POST	THE HUMAN GAMUT	10h.
11h.	...OUVRAGE AUTRE QU'UN ROMAN...					REVUE CANADIAN BUSINESS	REVUE ESQUIRE	10h.30
12h.	QUATRIÈME SEMAINE : D'UN HORAIRE DE QUATRE SEMAINES QUI ALTERNE.					SATURDAY REVIEW	T. B. A.	11h.30
13h.						SPECIAL DU SAMEDI	REVUE TIME	12h.30
14h.						CHRISTIAN SCIENCE MONITOR	13h.30	
15h.						BOOST NEWS	14h.30	
16h.	...ROMAN ACTUELLEMENT À SUCCÈS...					"COLLÈGE OUVERT" LE ROMAN CANADIEN	LE TIMES DE NEW YORK DU DIMANCHE	15h.
17h.	PIÈCE POLICIÈRE DE 45 MINUTES					REVUE POPULAIRE SCIENCE	LE SPECTATEUR D'HAMILTON	17h.
17h.15	GUIDE TV ET HORAIRES DU SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE							NOUVELLES DES CONSOMMATEURS COLLECTEURS
18h.	REVUES BRITANNIQUE	REVUE HARROWSMITH	REVUE MACLEANS	REVUES DE SPORTS	REVUE TODAY	REVUE NEW YORK	REVUE KANATA	17h.30
19h.	...LE STAR DE TORONTO...							17h.45
21h.	REVUE DES LIVRES	"COLLÈGE OUVERT" LE ROMAN CANADIEN	REVUE NEW REPUBLIC	REVUE SOUND CANADA	REVUE ROAD AND TRACK	SUPPLÉMENT DU TIMES DE NEW YORK	REVUES DE SANTÉ	18h.
21h.30	REVUE PEOPLE	RADIO-AMATEUR	T. B. A.	REVUE FANFARE	REVUE CITY	REVUE SHOWCASE	REVUE NEWSWEEK	19h.
22h.30	...OUVRAGE AUTRE QU'UN ROMAN...					REVUE PLAYGIRL	REVUE D'HISTOIRES POLICIÈRES	21h.
23h.30								21h.30
								22h.30
								23h.30

SERVICE RADIOPHONIQUE DE LECTURE: MAINTENANT EN ONDES PLUS DE 90 HEURES PAR SEMAINE

7. BIBLIOGRAPHIE

Association des services radiophoniques de lecture, brochure de 1979.

Berkowitz, Marvin, et Robert Morel, Annuaire 1979 des services radiophoniques de lecture, Fondation américaine pour les aveugles, New York, 1979.

L'Institut canadien national des aveugles, Mémoire soumis au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour appuyer la société de Radiodiffusion Shoreacres, Limitée, demande n° 751201500-FM, Ottawa, 1975.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, décision du CRTC n° 77-457, Ottawa, le 29 juillet 1977.

"CING Stereo 108... Escalade de nouveaux sommets à Burlington", Broadcast Equipment Today, novembre-décembre 1976, vol. 2, n° 2, Diversified Publications Limited, Toronto.

Gillick, David B., Étude du recours éventuel à la transmission par sous-porteuse MF relativement à l'utilisation au maximum du spectre radio MF, ministère des Communications, Ottawa, le 4 août 1975.

Hothi, J., Les télécommunications et les handicapés, Partie I, novembre 1979.

Moses, Richard, et Gordon Norman, "Les droits d'auteur au Canada: propositions tendant à réviser la loi", Partie III, Autres formes de droits, lettre à M. David A.E. Bond, sous-ministre adjoint, Bureau de la propriété intellectuelle, ministère de la Consommation et des Corporations, 29 novembre 1977.

Services radiophoniques d'information pour les handicapés visuels, Société de radiodiffusion publique, Washington (D.C.), États-Unis, 1975.

Voici la radio publique, Société de radiodiffusion publique, Washington (D.C.).

→